

Amis de la Montagne de Lure

Newsletter N°7 - Décembre 2018



Chers membres de la communauté des Amis de la Montagne de Lure

Déjà et seulement un peu plus d'un an que notre association a été fondée : le 21 octobre 2017 précisément.

Protéger les paysages, la flore et la faune de la Montagne de Lure et du plateau d'Albion de tous projets industriels éoliens, photovoltaïques et de déforestation est plus que jamais le cœur de notre mission pour sauvegarder l'intégrité de ce bien commun qui fonde autant l'identité de notre territoire que son attractivité. Avec tous les membres et soutiens de l'association, nous sommes tous fermement et pour longtemps engagés sur cet objectif et responsabilité collective.

Si le jeudi 4 octobre 2018 a été une étape importante dans notre combat lorsque le **Conseil Municipal du Redortiers a décidé de refuser la mise en œuvre du projet des éoliennes du Crapon**, il ne s'agit là que d'une simple péripétie victorieuse dans une longue et exigeante bataille contre différents acteurs qui désormais peuvent se sentir plus libres d'avancer alors que viennent d'être **validées les dernières décisions de [suppression des tribunaux administratifs](#) et des [enquêtes publiques](#)**.

La vigilance est de mise. Plus que jamais notre association AMILURE est vivante et active.

Position sur les projets photovoltaïques

S'opposant à tous les projets éoliens industriels, AMILURE est attachée à une **transition énergétique efficiente et durable**.

Dans ce contexte, **AMILURE est favorable aux installations photovoltaïques sur les ombrières, les friches industrielles et les toitures commerciales et industrielles et ceci, dans le respect des paysages de notre territoire.**

La Direction départementale des territoires des Alpes de Haute Provence (DDT 04) a publié en Juin 2018 un [Guide de recommandations](#) à destination des porteurs de projets d'installation de parcs photovoltaïques au sol ; le Conseil d'Administration a jugé que ce guide est complet et nous serons attentifs à ce qu'il soit intégralement et totalement appliqué sans aucune exception dans l'esprit et la lettre pour tous les projets photovoltaïques, en cours et à venir.

On notera notamment les préconisations suivantes sur lesquelles notre vigilance s'exercera tout particulièrement :

Dans les Alpes de Haute-Provence, les services de l'État promeuvent un développement des projets photovoltaïques respectueux de l'environnement et du cadre de vie. Ainsi, les principes suivants doivent guider les collectivités et les porteurs de projet dans les choix d'implantation des centrales photovoltaïques au sol :

- 1 - les sites anthropisés et dégradés sont des terrains privilégiés pour l'implantation de nouvelles centrales ;**
- 2 - les terres mécanisables par l'agriculture sont à protéger ;**
- 3 - les espaces boisés présentant un fort enjeu forestier sont à protéger ;**
- 4 - les espaces et sites naturels remarquables sont à protéger ;**
- 5 - les terrains exposés à des risques naturels forts et très forts sont à proscrire ;**
- 6 - le développement des champs photovoltaïques doit être cohérent avec le projet paysager du territoire.**

Les dernières actions entreprises par AMILURE

- L'avocat de l'association a adressé un courrier LR+AR aux maires des différentes communes susceptibles d'initier des études et des projets de parcs éoliens industriels et d'installations photovoltaïques d'envergure afin de leur demander officiellement les dossiers et les explications sur l'état d'avancement des projets.
- Une nouvelle version du site www.amilure.com plus complète et plus attractive est disponible avec un [blog](#) sur lequel vous êtes invités à contribuer. **Diffusez cette information.**
- Animé par notre social media manager, un compte twitter [@Amilure1](#) est désormais très actif. **Abonnez-vous et diffusez le.**
- Nous renforçons ou créons des liens avec différentes associations, organismes et institutions de notre écosystème.

La vie de l'association

IMPORTANT :
Réservez la date du vendredi 1er Février 2019 à 18H00
(Vous serez informé du lieu en début d'année 2019)

Cette date est celle d'une **réunion publique** pour laquelle nous vous réservons l'intervention d'un conférencier reconnu sur la question des transitions énergétiques, écologiques, sociétales et économiques.

C'est aussi la date de la première **Assemblée Générale annuelle** de l'association suivie d'une **Assemblée Générale Extraordinaire**.

Occasion de faire évoluer nos statuts mais surtout d'élargir

notre Conseil d'Administration pour le compléter par 3 nouveaux membres en plus des 9 existants.

Vous êtes invités à adresser votre candidature à amilure04@gmail.com vous permettant de vous présenter et d'exposer le sens de votre démarche.

L'ordre du jour de l'AG et de l'AGE sera adressé aux membres avec la convocation début janvier 2019.

Appel à propositions et suggestions

Nous vous invitons à **adresser vos propositions, suggestions et réflexions** permettant de mieux répondre à ce que vous attendez d'AMILURE.

Nous comptons sur vous. Merci.

Envoyez-nous vos contributions par mail à amilure04@gmail.com ou déposez les sur notre [Facebook](#)

*Pour cette fin d'année où la bienveillance, l'écoute et le respect s'imposent plus que jamais, le conseil d'administration souhaite à tous les amoureux de la Montagne de Lure et du plateau d'Albion un **Joyeux Noël et de très bonnes fêtes.***

Les Amis de la Montagne de Lure
amilure04@gmail.com

Ancien Moulin
04150 REDORTIERS
+33 6 86 70 57 50
facebook.com/AmiLure/
www.amilure.com



Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Amis de la Montagne de Lure.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 sendinblue

© 2018 Amis de la Montagne de Lure